

OGILVY RENAULT

LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Direct Dial: (416) 216-1927
Direct Fax: (416) 216-3930
jbeauchamp@ogilvyrenault.com

SENT BY E-FILING AND COURIER

December 23, 2008

Ms. Kirsten Walli
Board Secretary
Ontario Energy Board
Suite 2700, 2300 Yonge Street
Toronto, ON M4P 1E4

Dear Ms. Walli:

**Re: Great Lakes Power Limited
EB-2008-0342**

Please find enclosed an Affidavit of Publication with respect to an application by Great Lakes Power Limited for, *inter alia*, an Order or Orders pursuant to section 60 of the *Ontario Energy Board Act, 1998* for renewal of its electricity transmission licence.

Please do not hesitate to contact me if you have any questions.

Yours very truly,



John Beauchamp

JB/mnm

Encl.

ONTARIO ENERGY BOARD

IN THE MATTER OF the Ontario Energy Board Act, 1998,
S.O. 1998, C.15 (Sched. B)

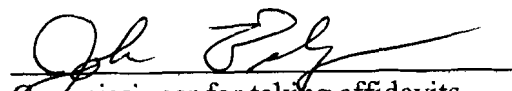
AND IN THE MATTER OF an application by Great Lakes
Power Limited for, inter alia, an Order or Orders pursuant to
section 60 of the Ontario Energy Board Act, 1998 for renewal of
its electricity transmission licence.

AFFIDAVIT OF PUBLICATION

I, Monique Massabki, of the Town of Ajax, Province of Ontario, **MAKE OATH AND AFFIRM:**

1. I am an employee of Ogilvy Renault LLP, counsel to Great Lakes Power Limited and as such, have personal knowledge of the matters herein deposed.
2. In accordance with section 1 of the Ontario Energy Board's (the "Board") Letter of Direction dated December 5, 2008 in the above-noted matter (the "Letter of Direction"), on December 8, 2008, I provided a copy of the Notice of Application (English), by **email** to The Globe and Mail. The **email** is attached hereto as Exhibit "A". The Notice of Application (English) appeared in The Globe and Mail on Thursday, December 11, 2008. A copy of the publication is attached hereto as Exhibit "B".
3. In accordance with section 2 of the Letter of Direction, on December 8, 2008, I provided a copy of the Notice of Application (French), by **email** to Le Droit. The **email** is attached hereto as Exhibit "C". The Notice of Application (French) appeared in Le Droit on Monday, December 15, 2008. A copy of the publication is attached hereto as Exhibit "D".
4. In accordance with section 2 of the Letter of Direction, on December 8, 2008, I provided a copy of the Notice of Application (French), by **email** to Le Voyageur. The **email** is attached hereto as Exhibit "E". The Notice of Application (French) appeared in Le Voyageur on Wednesday, December 17, 2008. A copy of the publication is attached hereto as Exhibit "F".

SWORN BEFORE ME at the City of Toronto,
on December 23, 2008.


Commissioner for taking affidavits


Monique N. Massabki

Exhibit "A"

Exhibit "A"

Notice of Application and Written Hearing
Great Lakes Power Limited

This Exhibit "A" referred to in the
affidavit of Monique Massabki sworn
before me this 23 day of December,
2008.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Beauchamp", is written over a horizontal line.

A Commissioner, etc.

John Beauchamp

Massabki, Monique

From: Massabki, Monique
Sent: December 8, 2008 3:00 PM
To: 'JTalebian@globeandmail.com'
Cc: Beauchamp, John
Subject: Publication -- Notice of Application (English Version) - Great Lakes Power Limited

Attachments: noa_et_glpl_20081205.pdf

Please find attached a Notice of Application and Written Hearing for Great Lakes Power Limited (English version). We would like to have this notice published once in the Globe and Mail.

Please provide us with a quote and proofs for our approval prior to publication.

Regards,

Monique N. Massabki
Assistant to Richard King and John Beauchamp
Ogilvy Renault LLP
Toronto
(416) 216-1877 direct
(416) 216-3930 fax
mmassabki@ogilvyrenault.com <<mailto:jbeauchampmmassabki@ogilvyrenault.com>>



noa_et_glpl_20081
205.pdf (37 K...



EB-2008-0342

NOTICE OF APPLICATION AND WRITTEN HEARING
Great Lakes Power Limited
Application for Renewal of Electricity Transmission Licence

Great Lakes Power Limited ("GLPL") has filed an application with the Ontario Energy Board, dated October 20, 2008 under section 60 of the Ontario Energy Board Act, 1998, S.O. 1998, c.15 (Schedule B) for renewal of its electricity transmission licence. GLPL's current electricity transmission licence ET-2002-0247 is valid until December 31, 2008.

GLPL has also filed with the Board a letter dated November 17, 2008 requesting that the Board issue an interim order to extend the date of GLPL's current electricity transmission licence until such time as their application for a licence renewal is decided. An extension of its current licence will allow GLPL to continue operating its transmission system in the interim.

The Board has assigned the application file number EB-2008-0342. The application will be decided by the Counsel, Special Projects, who has been delegated this authority pursuant to section 6 of the Act. The Counsel, Special Projects, does not intend to provide for an award of costs when deciding this application.

The granting of the licence would enable the applicant to transmit electricity in Ontario. A normal term for an electricity transmission licence is 20 years. GLPL's application does not request a specific term for the licence.

Copies of the application and the pre-filed evidence in support of GLPL's application will be available for public inspection at the Board's offices, or at GLPL's offices.

How to Participate in the Hearing

The application will be decided by way of written hearing unless a party satisfies the Board that there is good reason for holding an oral hearing. If you object to a written hearing in this matter, you must provide written reasons why an oral hearing is necessary. Any objections to a written hearing must be received by the Board and copied to the applicant within 10 days of the publication date of this notice.

If you wish to participate in the written hearing, please file a written submission setting out your views on the application. You must forward three paper copies, and if possible, an electronic copy in Word format and in searchable PDF format, of your submission to the Board and one copy to the applicant at the addresses below. All submissions must be received no later than 21 days after the publication date of this notice. If GLPL wishes to respond to the submissions, such response must be filed with the Board and copied to any party that made submissions no later than 28 days after the publication date of this notice.

All submissions must quote file number EB-2008-0342, and clearly state the sender's name, postal address, telephone number, fax number and e-mail address. All communications should be directed to the attention of the Board Secretary at the address below, and be received no later than 4:45 p.m. on the required date.

Need More Information?

Further information on how to participate may be obtained by visiting the Board's Web site at www.oeb.gov.on.ca or by calling our Consumer Relations Centre at 1-877-632-2727.

IMPORTANT

IF YOU DO NOT **FILE** AN OBJECTION TO A WRITTEN HEARING OR DO NOT PARTICIPATE IN THE HEARING BY FILING A SUBMISSION IN ACCORDANCE **WITH THIS** NOTICE, THE BOARD MAY PROCEED WITHOUT YOUR PARTICIPATION AND YOU **WILL** NOT BE ENTITLED TO FURTHER NOTICE IN **THIS** PROCEEDING.

Addresses

The Board:

Post:
Ontario Energy Board
P.O. Box 2319
2300 Yonge Street, 27th Floor
Toronto, ON
M4P 1E4
Attention: Board Secretary

E-mail: Boardsec@oeb.gov.on.ca

Tel: 1-888-632-6273 (toll free)
Fax: 416-440-7656

The Applicant:

Great Lakes Power Inc.
2 Sackville Road
Sault Ste. Marie, ON P6B 6J6
Attention: Mr. Tim Lavoie

E-mail: tlavoie@glp.ca

Tel: 705-759-7600
Fax: 705-941-5600

Counsel for the Applicant:

Mr. Charles Keizer
Ogilvy Renault LLP
200 Bay Street
P.O. Box 84
Toronto, ON
M5J 2Z4

Tel: 416-216-2342
Fax: 416-216-3930

DATED at Toronto, December 5, 2008

ONTARIO ENERGY BOARD

Original signed by

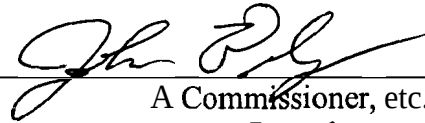
Kirsten Walli
Board Secretary

Exhibit “B”

Exhibit "B"

Notice of Application and Written Hearing
Great Lakes Power Limited

This Exhibit "B" referred to in the
affidavit of Monique Massabki sworn
before me this 23 day of December,
2008.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "John Beauchamp", is written over a horizontal line.

A Commissioner, etc.
John Beauchamp

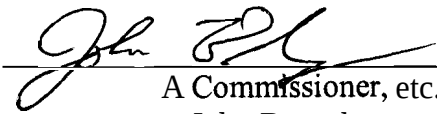
OSC issues cease-trade order against Sextant

Exhibit "C"

Exhibit "C"

Notice of Application and Written Hearing
Great Lakes Power Limited

This Exhibit "C" referred to in the
affidavit of ~~Monique~~ Massabki sworn
before me this 23 day of December,
2008.



A Commissioner, etc.
John Beauchamp

Massabki, Monique

From: Massabki, Monique
Sent: December 8, 2008 3:04 PM
To: frochon@ledroit.com; francerochon@ledroit.com
Cc: Beauchamp, John
Subject: Publication -- Notice of Application (French Version) - Great Lakes Power Limited

Attachments: fr_noa_et_gpl_20081205.pdf

Please find attached a Notice of Application and Written Hearing for Great Lakes Power Limited (French version). We would like to have this notice published once in Le Droit.

Please provide us with a quote and proofs for our approval prior to publication.

Regards,

Monique N. Massabki
Assistant to Richard King and John Beauchamp
Ogilvy Renault LLP
Toronto
(416) 216-1877 direct
(416) 216-3930 fax
rnmassabki@ogilvyrenault.com <<mailto:ibeauchampmmassabki@ogilvyrenault.com>>



fr_noa_et_gpl_200
81205.pdf (3...



EB-2008-0342

AVIS DE REQUETE ET D'AUDIENCE ECRITE

Great Lakes Power Limited

Requête pour le renouvellement du permis de transport d'électricité

Great Lakes Power Limited (« GLPL ») a déposé une requête, reçue le 20 octobre 2008, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario aux termes de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O., c. 15 (Annexe B), en vue de renouveler son permis de transport d'électricité. Le permis de transport d'électricité actuel de GLPL, ET-2002-0247, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008.

GLPL a également déposé auprès de la Commission une lettre datée du 17 novembre 2008, laquelle lui demande de rendre une ordonnance provisoire pour prolonger la période de validité de son permis de transport d'électricité actuel jusqu'à ce qu'une décision concernant la requête de renouvellement du permis soit rendue. Le prolongement de la période de validité de son permis actuel permettra à GLPL de continuer entretemps à exploiter son système de transport.

La Commission a assigné à la requête le numéro EB-2008-0342. La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à la section 6 de la

-2-

loi. Le **conseiller, Projets spéciaux**, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

L'octroi du **permis** permettrait au requérant de transporter de l'électricité en Ontario. La période de validité habituelle d'un **permis** de transport d'électricité est 20 ans. La **requête** de GLPL n'indique aucune exigence spécifique en **matière** de période de validité du **permis**.

Des exemplaires de la **requête** et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ou les bureaux de GLPL.

Comment participer à l'audience

La décision concernant la **requête** sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une **partie** ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience **orale**. Si vous vous opposez à une audience écrite en l'**espèce**, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience **orale**. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant dans **les 10** jours suivant la date de publication du présent avis.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, veuillez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la **requête**. Vous devez **faire** parvenir trois copies **papier** de vos observations et, dans la **mesure** du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant, aux adresses indiquées plus bas. Toutes les observations doivent être **reçues** au plus tard 21 jours après la publication du présent avis. Si GLPL **entend répondre** aux observations, **elle doit faire** déposer sa réponse à la Commission, et en **faire** parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard 28 jours après la publication du présent avis.

Toutes les observations doivent citer le numero de dossier EB-2008-0342, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expediteur, ses numeros de telephone et de telecopieur ainsi que son adresse electronique. Toutes les communications doivent être adressees a la secretaire de la Commission a l'adresse indiquee plus bas, et doivent être reçues au plus tard a 16 h 45 le jour exige.

Vous voulez de **lus amples** _____ t _____

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la maniere de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRESENTEZ PAS D'OBJECTIONS S'OPPOSANT A UNE AUDIENCE ECRITE OU **SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS** A L'AUDIENCE EN DEPOSANT DES OBSERVATIONS ECRITES CONFORMEMENT AUX TERMES DU PRESENT AVIS, LA COMMISSION PEUT **PROCÉDER** SANS VOTRE **PARTICIPATION** ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE **AVIS** CONCERNANT CETTE INSTANCE.

-4-

Adresses

Commission :

Par la poste :
Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario)
M4P 1E4
A l'attention de la secrétaire de la
Commission

Courriel : Boardsec@oeb.gov.on.ca

Tel. : 1 888 632-6273 (Sans frais)
Telec. : 416 440-7656

Requerant :

Great Lakes Power Limited
2, chemin Sackville
Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 6J6
A l'attention de M. Tim Lavoie

Courriel : tlavoie@glp.ca

Tél. : 705 759-7600
Telec. : 705 941-5600

Conseiller juridique du requérant :

M. Charles Keizer
Ogilvy Renault LLP
200, rue Bay
C.P. 84
Toronto (Ontario)
M5J 2Z4

Tél. : 416 216-2342
Telec. : 416 216-3930

FAIT a Toronto le 5 decembre 2008

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

Exhibit 'D'

Exhibit "D"

Notice of Application and Written Hearing
Great Lakes Power Limited

This Exhibit "D" referred to in the
affidavit of Monique Massabki sworn
before me this 23 day of December,
2008.



A Commissioner, etc.
John Beauchamp

Sondage sur le système politique fédéral

Pietre performance des Canadiens

TORONTO — Trop de Canadiens pensent, à tort, que le premier ministre est le chef d'État, que le Canada est une république représentative et que les Canadiens élisent directement leur premier ministre.

Un sondage réalisé pour l'Institut du Dominion après la crise politique qui s'est déroulée récemment à Ottawa, révèle une énorme ignorance à l'égard du système de gouvernement du Canada.

Par exemple, les résultats de l'enquête d'Ipsos-Reid montrent que 75 % des Canadiens interrogés croyaient que le premier ministre, ou encore la gouverneure générale, est le chef de l'État. En fait, c'est la reine. Seulement 24 % des personnes sondées ont donné la réponse correcte, indique le sondage dont les résultats ont été transmis exclusivement à *La Presse Canadienne*.

En fait, à une question où ils devaient choisir la description appropriée du système de gouvernement, 25 % des personnes interrogées ont opté pour une « assemblée coopérative », 17 % pour une « république représentative ». Or le Canada n'est ni l'un ni l'autre. Seulement 59 % des personnes son-

dees ont choisi -- correctement -- une monarchie constitutionnelle.

Dans une veine similaire, 51 % des gens questionnés ont dit, à tort, que les Canadiens élisent directement leur premier ministre. En fait, les Canadiens élisent des membres locaux du Parlement et la tradition veut que le leader du parti comptant le plus de députés élus devient

premier ministre à la demande du gouverneur général.

À l'échelle nationale, c'est le Québec qui obtient les moins bons résultats -- par exemple, 70 % des Québécois croyaient à tort que les Canadiens élisent directement le premier ministre. Seulement 35 % des Canadiens des provinces atlantiques ont commis la même erreur.

LA PRESSE CANADIENNE

Ontario Energy Board

Commission de l'énergie de l'Ontario



EB-2008-0342

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Great Lakes Power Limited

Requête pour le renouvellement du permis de transport d'électricité

Great Lakes Power Limited (« GLPL ») a déposé une requête, reçue le 20 octobre 2008, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario aux termes de l'article 60 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. c. 15 (Annexe B), en vue de renouveler son permis de transport d'électricité. Le permis de transport d'électricité actuel de GLPL, ET-2002-0247, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008.

GLPL a également déposé auprès de la Commission une lettre datée du 17 novembre 2008, laquelle lui demande de rendre une ordonnance provisoire pour prolonger la période de validité de son permis de transport d'électricité actuel jusqu'à ce qu'une décision concernant la requête de renouvellement du permis soit rendue. Le prolongement de la période de validité de son permis actuel permettra à GLPL de continuer entretemps à exploiter son système de transport.

La Commission a assigné à la requête le numéro EB-2008-0342. La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à ces pouvoirs ont été délégués conformément à la section 6 de la loi. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

L'octroi du permis permettrait au requérant de transporter de l'électricité en Ontario. La période de validité habituelle d'un permis de transport d'électricité est de 20 ans. La requête de GLPL n'indique aucune exigence spécifique en matière de période de validité du permis.

Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ou les bureaux de GLPL.

Comment participer à l'audience

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite mais qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite en l'espèce, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant dans les 10 jours suivant la date de publication du présent avis.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, veuillez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vous devez faire parvenir trois copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant, aux adresses indiquées plus bas. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard 21 jours après la publication du présent avis. Si GLPL entend répondre aux observations, elle doit faire déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard 28 jours après la publication du présent avis.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier EB-2008-0342, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Vous voulez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT
SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBJECTIONS S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission :

Par la poste
Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge 27^e étage
Toronto (Ontario)
M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission

Courriel : Boardsec@oeb.gov.on.ca

Tél. : 1 888 632-6273 (Sans frais)
Téléc. : 416 440-7656

Requérant :

Great Lakes Power Limited
2, chemin Sackville
Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 6G6
À l'attention de M. Tim Lavoie
Courriel : tlavoie@gjlp.ca
Tél. : 705 759-7600
Téléc. : 705 941-5600

Conseiller juridique du requérant :

M. Charles Keizer
Ophry Renault LLP
200, rue Bay
CP 84
Toronto (Ontario)
M5J 2Z4
Tél. : 416 216-2342
Téléc. : 416 216-3930

FAIT à Toronto le 5 décembre 2008

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Originalement signé par

Kirsten Wall
Secrétaire de la Commission



Avis public

Entree en vigueur du règlement numéro 498-2008

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Gatineau, à sa séance tenue le 28 octobre 2008, a adopté le règlement numéro 498-2008 décrétant une dépense de 2 987 000 \$ et un emprunt de 1 187 000 \$ à la date d'adoption d'un terme synthétique multisports sur le site du complexe sportif Mont Bleu - District électoral de l'Orée-du-Parc.

Cet emprunt par émissions d'obligations est remboursable sur une période de 10 ans au moyen d'une taxe spéciale imposée sur les biens immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Gatineau d'après leur valeur comme elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

AVIS PUBLIC est aussi donné que le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé le 8 décembre 2008, le règlement numéro 498-2008 et qu'il est actuellement déposé au Service du greffe, Maison du Citoyen 25 rue Laurier, 5^e étage, Gatineau, où toutes les personnes intéressées peuvent le consulter durant les heures d'ouverture des bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement numéro 498-2008 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Veuillez noter que tous les avis publics du Service du greffe sont publiés sur le site Internet de la Ville de Gatineau à l'adresse www.gatineau.ca

Appel d'offres

Services professionnels - Élaboration d'un cadre de soutien en action communautaire - Politique de développement social

La Ville de Gatineau demande des soumissions pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en développement social dans le but d'élaborer un cadre de soutien en action communautaire.

Les personnes et les firmes intéressées par ce contrat peuvent se procurer gratuitement, en format papier ou électronique, les documents de soumission en s'adressant à la Division de l'approvisionnement du Service des finances, 476, boulevard Saint-René Est, 2^e étage, en téléphonant au 819 243-2315 ou en écrivant par courriel électronique à l'adresse suivante : labege.jacinte@gatineau.ca.

Chaque soumission doit être présentée selon les règles de présentation stipulées à l'article 2.4 du cahier intitulé Soumission.

Soumission 2008 SP 295

Services professionnels - Élaboration d'un cadre de soutien en action communautaire - Politique de développement social

Les soumissions seront reçues à la Division de l'approvisionnement du Service des finances, 476, boulevard Saint-René Est, 2^e étage, Gatineau (Québec) J8P8A9, jusqu'à 14 heures, le mardi 20 janvier 2009.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'expiration du délai 60 pour leur présentation, à la Division de l'approvisionnement du Service des finances à l'adresse indiquée ci-dessus et toute personne intéressée pourra assister à cette ouverture de soumissions.

La Ville de Gatineau s'engage à accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais envers les soumissionnaires.

Gatineau, ce 15 décembre 2008

Le greffier adjoint
M^{re} Richard D'Auray

D'oh Canada!

Une enquête de l'Institut du Dominion démontre que les Canadiens ont une piètre connaissance du système politique fédéral. L'Institut a posé les questions suivantes :

1 - Qui est à la tête du Canada?



- a La Reine
- b Le gouverneur général
- c Le premier ministre

24% ont répondu correctement

2 - Comment décrit-on le gouvernement du Canada?

- a Une monarchie constitutionnelle
- b Une république
- c Une assemblée constituante

59% ont répondu correctement

3 - VRAI OU FAUX : le premier ministre est directement élu par le peuple canadien?

49% ont répondu correctement

4 - VRAI OU FAUX : peu après des élections, si le gouvernement n'est pas en mesure de conserver l'appui de la majorité à la Chambre des communes, le gouverneur général peut refuser la demande du premier ministre de déclencher des élections si les partis d'opposition peuvent former le gouvernement?

90% ont répondu correctement

Source : L'Institut du Dominion, Ipsos-Reid

Exhibit “E”

Exhibit "E"

Notice of Application and Written Hearing
Great Lakes Power Limited

This Exhibit "E" referred to in the
affidavit of Monique Massabki sworn
before me this 23 day of December,
2008.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Beauchamp", is written over a horizontal line.

A Commissioner, etc.
John Beauchamp

Massabki, Monique

From: Massabki, Monique
Sent: December 8, 2008 3:06 PM
To: 'yves.nadeau@levoyageur.ca'
Cc: Beauchamp, John
Subject: Publication -- Notice of Application (French Version) - Great Lakes Power Limited

Attachments: fr_noa_et_glp_20081205.pdf

Please find attached a Notice of Application and Written Hearing for Great Lakes Power Limited (French version). We would like to have this notice published once in Le Voyageur.

Please provide us with a quote and proofs for our approval prior to publication.

Regards,

Monique N. Massabki
Assistant to Richard King and John Beauchamp
Ogilvy Renault LLP
Toronto
(416) 216-1877 direct
(416) 216-3930 fax
mmassabki@ogilvyrenault.com <<mailto:ibeauchampmmassabki@ogilvyrenault.com>>



fr_noa_et_glp_200
81205.pdf (3...



EB-2008-0342

AVIS DE REQUETE ET D'AUDIENCE ECRITE
Great Lakes Power Limited
Requête pour le renouvellement du permis de transport
d'electricite

Great Lakes Power Limited (« GLPL ») a depose une **requête**, reçue le 20 octobre 2008, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario aux termes de l'article 60 de la *Loi* de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O., c. 15 (Annexe B), en vue de **renouveler** son **permis** de transport d'électricité. Le **permis** de transport d'électricité actuel de GLPL, ET-2002-0247, est en vigueur jusqu'au 31 decembre 2008.

GLPL a également depose auprès de la Commission une **lettre** datee du 17 novembre 2008, **laquelle** lui demande de **rendre** une ordonnance provisoire pour prolonger la periode de **validité** de son **permis** de transport d'électricité **actuel** jusqu'a ce qu'une decision concernant la **requête** de **renouvellement** du **permis** soit rendue. Le **prolongement** de la periode de **validité** de son **permis** **actuel** permettra a GLPL de continuer entretemps a exploiter son systeme de transport.

La Commission a assigne a la **requête** le numero EB-2008-0342. La decision concernant la **requête** sera rendue par le **conseiller** juridique des **projets** speciaux a qui ces pouvoirs ont ete **délégés** conformément a la section 6 de la

-2-

loi. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette **requête**.

L'octroi du **permis** permettrait au requérant de transporter de l'électricité en Ontario. La période de validité habituelle d'un **permis** de transport d'électricité est 20 ans. La **requête** de GLPL n'indique aucune exigence spécifique en matière de période de validité du **permis**.

Des exemplaires de la **requête** et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ou les bureaux de GLPL.

Comment **participer** à l'audience

La décision concernant la **requête** sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une **partie** ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience **orale**. Si vous vous opposez à une audience écrite en l'espèce, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience **orale**. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant dans les 10 jours suivant la date de publication du présent avis.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, **veuillez** déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la **requête**. Vous devez **faire** parvenir trois copies **papier** de vos observations et, dans la **mesure** du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant, aux adresses indiquées plus bas. Toutes les observations doivent **être reçues** au plus tard 21 jours après la publication du présent avis. Si GLPL **entend répondre** aux observations, **elle doit faire** déposer sa réponse à la Commission, et en **faire** parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard 28 jours après la publication du présent avis.

Toutes les observations doivent citer le numero de dossier EB-2008-0342, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expediteur, ses numeros de telephone et de telecopieur ainsi que son adresse electronique. Toutes les communications doivent être adressees a la secretaire de la Commission a l'adresse indiquee plus bas, et doivent être reçues au plus tard a 16 h 45 le jour exige.

Vous voulez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la maniere de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRESENTEZ PAS D'OBJECTIONS S'OPPOSANT A UNE AUDIENCE ECRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS A L'AUDIENCE EN DEPOSANT DES OBSERVATIONS ECRITES CONFORMEMENT AUX TERMES DU PRESENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

-4-

Adresses

Commission :

Par la poste :
Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario)
M4P 1E4
A l'attention de la secrétaire de la
Commission

Courriel : Boardsec@oeb.gov.on.ca

Tél. : 1 888 632-6273 (Sans frais)
Telec. : 416 440-7656

Requerant :

Great Lakes Power Limited
2, chemin Sackville
Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 6J6
A l'attention de M. Tim Lavoie

Courriel : tlavoie@glp.ca

Tél. : 705 759-7600
Telec. : 705 941-5600

Conseiller juridique du requérant :

M. Charles Keizer
Ogilvy Renault LLP
200, rue Bay
C.P. 84
Toronto (Ontario)
M5J 2Z4

Tél. : 416 216-2342
Telec. : 416 216-3930

FAIT a Toronto le 5 decembre 2008

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signe par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

Exhibit “F”

Exhibit "F"

Notice of Application and Written Hearing
Great Lakes Power Limited

This Exhibit 'F' referred to in the
affidavit of Monique Massabki sworn
before me this 23 day of December,
2008.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Beauchamp', is written over a horizontal line.

A Commissioner, etc.
John Beauchamp

Ontario Energy
BoardCommission de
l'énergie de l'OntarioAVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE
Great Lakes Power Limited

Requête pour le renouvellement du permis de transport d'électricité

Great Lakes Power Limited (« GLPL ») a déposé une requête, reçue le 20 octobre 2008, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario aux termes de l'article 80 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O., c. 15 (Annexe B), en vue de renouveler son permis de transport d'électricité. Le permis de transport d'électricité actuel de GLPL, ET-2002-0247, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008.

GLPL a également déposé auprès de la Commission une lettre datée du 17 novembre 2008, laquelle lui demande de rendre une ordonnance provisoire pour prolonger la période de validité de son permis de transport d'électricité actuel jusqu'à ce qu'une décision concernant la requête de renouvellement du permis soit rendue. Le prolongement de la période de validité de son permis actuel permettra à GLPL de continuer entretemps à exploiter son système de transport.

La Commission a assigné à la requête le numéro EB-2008-0342. La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à la section 6 de la loi. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

L'octroi du permis permettrait au requérant de transporter de l'électricité en Ontario. La période de validité habituelle d'un permis de transport d'électricité est 20 ans. La requête de GLPL n'indique aucune exigence spécifique en matière de période de validité du permis.

Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ou les bureaux de GLPL.

Comment participer à l'audience

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite en l'espèce, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant dans les 10 jours suivant la date de publication du présent avis.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, veuillez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vous devez faire parvenir trois copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant, aux adresses indiquées plus bas. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard 21 jours après la publication du présent avis. Si GLPL entend répondre aux observations, elle doit faire déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard 28 jours après la publication du présent avis.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier EB-2008-0342, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Vous voulez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.ceb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBJECTIONS S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission :
Par la poste :
Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire
de la Commission

Requérant :
Great Lakes Power Limited
2, chemin Sackville
Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 6J6
À l'attention de M. Tim Lavole
Courriel : tlavole@gpl.ca

Conseiller juridique du requérant :
M. Charles Kelzer
Ogilvy Renault LLP
200, rue Bay
C.P. 84
Toronto (Ontario) M5J 2Z4
Tél. : 416-216-2342
Télec. : 416-216-3830

Courriel : Boardsec@ceb.gov.on.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7858

Tél. : 705-759-7800
Télec. : 705-941-5800

Fait à Toronto le 5 décembre 2008.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kristen Wells
Secrétaire de la Commission

Un endroit pour se retrouver
et se ressourcer

Judith et Elliot Lake — Le pavillon de ressourcement Enochrig, à River Valley, est un centre de ressourcement et de guérison pour Amérindiens, Métis et Inuits. On y accepte aussi des non-autochtones, particulièrement ceux qui travaillent auprès des victimes de traumatismes infligés par autrui.

Le but du programme est d'aider les individus sur le chemin de leur guérison et d'assurer que le cycle générationnel d'abus arrive à une fin.

Dernièrement, on y a offert une session de cinq jours aux travailleurs qui œuvrent auprès de victimes d'abus. Cécile Sénéchal, d'Elliot Lake, travaille activement au sein des soins palliatifs et elle a assisté à la rencontre. «J'ai toujours été intéressée par la culture autochtone», assure-t-elle. «Les sessions de guérison se passent vraiment d'après leur culture et leur spiritualité.»

Blan qu'elle ne travaille pas auprès de victimes d'abus, Mme Sénéchal est considérée comme une travailleuse de première ligne.

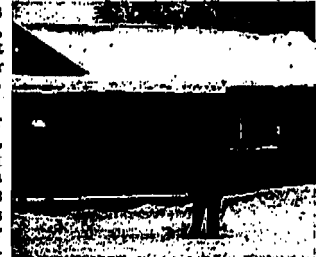
Pendant la session, les participants prennent conscience que s'ils ne maintiennent pas l'équilibre entre les aspects physiques, émotifs, spirituels et intellectuels de leur propre vie et qu'ils risquent de devenir eux-mêmes victimes «par délégation». En effet, ces gens qui travaillent auprès des victimes d'abus risquent d'être eux-mêmes traumatisés en entendant jour après jour leurs histo-

res. Ils peuvent développer un ran, de désespoir ou d'ineptie à opérer un changement positif dans la vie de leurs clients. «J'ai fait partie de cette merée», nous confie Mme Sénéchal. «Chacun parle à son tour et ce qui y est dévoilé reste entre nous. Chacun ajoute son vécu et les gens trouvent des solutions à leurs problèmes en groupe.»

Le dernier stage de ressourcement d'une semaine devait enseigner aux participants comment maintenir cet équilibre nécessaire au plein rendement d'un organisme qui œuvre en milieu d'abus. «On voyait les visages changer», ajoute Mme Sénéchal. «Une femme, entre autres, y a trouvé son équilibre, sa paix intérieure.»

Pour plus de renseignements, composez le 705-858-0177.

Photo : Roger Wood



Premier magasin partage

Photo : William Lavoie



Sudbury — Le Centre de santé communautaire du Grand Sudbury (CSCGS) a inauguré cette semaine son tout premier magasin partage, une initiative pour les familles défavorisées. Grâce aux nombreux dons de la communauté, ce magasin temporaire, situé dans la sous-salle du CSCGS, offrira une variété de produits pour la période des Fêtes. Celui-ci est ouvert à quelques centaines de familles chaloises en fonction de leurs besoins. Elles pourront y acheter des produits neuils et usagés à prix dérisoire. Les clients pourront même payer avec des heures de bénévolat. La promotrice du projet, Lorraine LeBlanc, est ravie par le magasin jusqu'à présent et prévoit répéter l'expérience, possiblement pour la prochaine rentrée scolaire. Les bénévoles intéressés à participer au projet peuvent communiquer avec le CSCGS au 705-670-2274, (W.L.)